



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 3 mai 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 19
 Présents : 15
 Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mai à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Polyvalente, sous la présidence de Denis LESIEUR, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché.
Date de convocation du conseil municipal : le 29 avril 2022.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORTONE, Laurent GUILLOT, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.
Mmes Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT.

Procuration : Marie-Claude DESCHAMPS a donné procuration à Chantal HUET.
Céline VILLAC a donné procuration à Marinette DUVOUX.
Jean-Louis LEBERT a donné procuration à Franck BESNARD.

Excusée : Christèle DESSITE.

Secrétaire : Laurent GUILLOT.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Affaires financières :**
 - a) Remboursement d'un achat pour un départ en retraite.
 - b) Subventions aux associations.
 - c) Location du gymnase pour le Pro Basket Camp 2022.
- 4) **Personnel communal :** augmentation du temps de travail d'un agent.
- 5) **Rétrocession des lotissements « Jean-Victor Joly » et « le Clos de la Treille / Jardin de Médicis ».**
- 6) **Effacement des réseaux rue des Tilleuls.**
- 7) **Jurés d'Assise 2023.**
- 8) **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) 2023.**
- 9) **Comptes rendus de réunions.**
- 10) **Informations et questions diverses.**

Denis LESIEUR informe les membres du conseil municipal que Madame le maire est en arrêt jusqu'au 30 juin prochain.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Denis LESIEUR ouvre la séance.

Il n'y a pas d'observation à apporter au compte-rendu du 29 mars 2022. Il est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

Laurent GUILLOT se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Denis LESIEUR fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'observation.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
02	12/04/2022	Achat de 10 balconnières et fixations pour rambarde	ADEQUAT BP 315 26003 VALENCE CEDEX	2 058,00 €
03	13/04/2022	Achat échelle télescopique à marche / 3,80 m	LEROY MERLIN BLOIS 22 rue du Bout des haies 41000 BLOIS	279,00 €
04	14/04/2022	Salle polyvalente achat casiers pour lave-vaisselle	COMPTOIR DE LA TABLE SARL ZA Croix Boissée 41000 BLOIS	227,23 €
05	14/04/2022	Achat 4 bancs (2 au cimetière et 2 derrière la salle polyvalente)	IDEO Equipements 14 rue du 19 mars 1962 SE des Cosses 86170 AVANTON	3 219,60 €
06	14/04/2022	Pole santé plaque signalétique GIP PRO SANTE	AàZ Signalétique 13 rue Claude Bernard 41000 BLOIS	201,96 €

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2022-08	28/03/2022	AE 137	21 rue du Haut Bourg
2022-09	05/04/2022	AE 102 et AE 129	14 rue des Ecoles

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) Remboursement d'un achat pour un départ en retraite

Une cagnotte a été ouverte pour le départ en retraite de Marie-Pierrette CATHERINE. Marinette DUVOUX avait dû avancer l'argent pour l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 200 € à Jardiland.

Au vu du ticket de caisse, Denis LESIEUR demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rembourser la somme de 200 € à Marinette DUVOUX.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.
(Marinette DUVOUX ne prend pas part au vote)

b) Subventions aux associations

La commission d'attribution des subventions s'est réunie le 26 avril dernier afin d'étudier les demandes reçues en mairie, et éventuellement les compléter en fonction des dons des colis seniors.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

La commission a étudié les dossiers de demande de subvention au vu des documents fournis par les associations : le dernier bilan financier, le rapport de la dernière assemblée générale et les attestations d'assurance pour les locaux utilisés.

Les Amis de l'église, le Comité des Fêtes, la Gymnastique Volontaire, la FNACA et l'UNRPA Ensemble et Solidaire n'ont pas demandé de subvention mais pourront néanmoins faire une demande en cours d'année en cas de besoin.

Le Modélisme et le Taekwondo 41 n'ont pas répondu.

USC Section AïKIDO

Subvention demandée et accordée en 2021 : 1 000 € pour l'achat de tatamis.

Subvention demandée en 2022 : 1 000 € pour le renouvellement des tatamis.

Position de la commission : 800 €. L'association a acheté pour 600 € de tatamis l'année passée.

Toutefois l'association supporte financièrement le remplacement des tatamis utilisés par le judo, le taekwondo ainsi que le Centre de Loisirs et les écoles.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 800 €.**

ASPADES

Subvention demandée en 2022 : 300 €.

Position de la commission : 300 €. L'association organise des événements pour les familles et les bénéficiaires sont reversés aux deux écoles.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

*(Marinette DUVOUX qui a la procuration de Céline VILLAC,
Présidente de l'ASPADES, ne prend pas part au vote)*

SAINT-SULPICE BASKET

Pas de subvention demandée en 2020 et 2021.

Subvention demandée en 2022 : 1 000 € pour des plans d'action auprès des jeunes et développer l'activité Basket.

Position de la commission : 1 000 € (sponsoring important, stages gratuits pour les enfants).

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1 000 €.**

(Claude RAPICAULT, Trésorier de l'association ne prend pas part au vote)

USC CYCLOTOURISME

Subvention demandée en 2022 : 300 € pour une représentation dans les différentes organisations départementales, régionales et nationales.

Position de la commission : 300 €.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

ENTENTE FOOTBALLISTIQUE SAINT-SULPICE-FOSSE-MAROLLES

Subvention 2021 demandée : 300 € et accordée : 400 € car ils avaient des difficultés de trésorerie.

Subvention demandée en 2022 : 300 € pour le renouvellement de matériel, sorties avec les jeunes et formation des dirigeants.

Position de la commission : 300 €. Fossé a accordé 400 € de subvention et Marolles 300 €.

Plusieurs enfants de la commune sont inscrits au foot.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

TENNIS CLUB DE LA CISSE

Subvention demandée et accordée en 2021 : 600 €.

Subvention demandée en 2022 : 600 €.

Position de la commission : 400 €.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 400 €.**

(Corinne SAINT-OUEN, Présidente du club ne prend pas part au vote.)

USC TENNIS DE TABLE

Subvention demandée et accordée en 2021 : 400 €.

Subvention demandée en 2022 : 800 € pour le soutien et le développement (équipe 1^{ère} au niveau départemental) et participation au budget conséquent des entraînements jeunes.

Position de la commission : 600 €.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 600 €.**

THEATRE TROUPE AVEC ET SANS COMPLEXE

L'association était en déficit car elle avait dû annuler ses spectacles à cause de la crise sanitaire. Début 2022 les dates ont été maintenues mais avec 50 % de spectateurs en moins, d'où un nouveau déficit.

Subvention demandée en 2022 : 350 €.

Position de la commission : 350 €. L'association bénéficie d'un tarif préférentiel sur la location de la salle polyvalente pour ses représentations.

Claude JAVARY s'interroge sur l'encaisse de 22 500 € qui est conséquent pour une association. Simone GAVEAU signale que ce fond sert à payer le metteur en scène, les décors...

- ✓ **Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 350 €**
par 17 voix pour et 1 abstention (Claude JAVARY)

TRAINS MINIATURES DE LOIRE (remplace le Cheval de Fer Blésois)

Subvention demandée en 2022 : 300 € pour promouvoir la connaissance du modélisme ferroviaire et développer les activités (portes ouvertes, réception des centres de loisirs, fête au village, expositions).

Position de la commission : 300 € sous réserve d'accord avec la section modélisme pour l'occupation du musée ferroviaire.

Claude RAPICAULT s'interroge sur le fait que ce soit le même montant que la subvention attribuée au football par exemple. L'entente footballistique compte plusieurs enfants de la commune alors qu'il n'y a aucune personne de la commune dans l'association des trains miniatures.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide de suspendre la subvention dans l'attente d'un accord avec la section modélisme.**

USC UNION SPORTIVE ET CULTURELLE

Auparavant l'association organisait, en collaboration avec la commune, le forum des associations mais ce n'est plus le cas. Elle redistribuait les subventions aux sections mais à ce jour, certaines sections ont dû prendre leur indépendance pour toucher certaines subventions (CNDS par exemple).

Aujourd'hui l'USC n'a plus d'activité et ne comprend plus que 4 sections (aïkido, cyclotourisme, modélisme et tennis de table).

Position de la commission : Pas de subvention car il reste 500 € sur leur compte. Ils pourront demander une subvention en cours d'année si besoin.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention**

DONS ISSUS DES COLIS SENIORS

Des personnes bénéficiaires du colis senior de fin d'année ont fait le choix de faire don du montant de leur colis à des associations. Cela représente 1 408,35 € (888 € au budget communal, 38 € à l'UNRPA, 126,87 € au Secours Populaire, 38 € à la Coopérative scolaire, 38,03 € à Médecins sans frontière, 139,65 € au Téléthon, 88,84 € au Restos du Cœur et 50,81 € à la Croix Rouge).

COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

La commission propose de rajouter 20 € aux sommes allouées en 2021, c'est-à-dire le montant d'un colis divisé en 2, soit :

- Coopérative scolaire école maternelle : 755 €.
- Coopérative scolaire école élémentaire : 1 285 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

La commune a donc alloué 2 040 € auquel il faut ajouter la subvention de 800 € pour le séjour à la ferme.

SUBVENTIONS HORS COMMUNE

le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant alloué
ADER (Association Départementale d'Education Routière)	80,00 €
Prévention routière	100,00 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	80,00 €
Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	80,00 €
Association Vallée de la Cisse	100,00 €
Secours populaire	120,00 €
Banque alimentaire de Loir-et-Cher	120,00 €
Association des secrétaires de mairie	60,00 €
Mémorial de la résistance	60,00 €
Secours catholique	120,00 €
ASLD (Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses)	120,00 €
Croix rouge	120,00 €
Les restos du cœur	200,00 €
L'outil en main	120,00 €
AFM Téléthon (don 40 € colis de Noël)	150,00 €
Médecin sans frontière (colis de Noël)	40,00 €

Association Vallée de la Cisse : Simone GAVEAU en qualité de Trésorière de l'association n'a pas pris part au vote.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

c) Location du gymnase pour le Basket Pro Camp 2022

Le Pro Basket Camp organise dans toute la France des stages d'entraînement de basket pour les enfants de 8 à 15 ans. Les organisateurs ont sollicité l'utilisation du gymnase de la commune du lundi 17 juillet au vendredi 29 juillet prochains de 9h15 à 11h45 (sauf le week-end).

Denis LESIEUR propose de louer le gymnase pour 200 € les deux semaines, comme cela avait été fait en 2021.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4) PERSONNEL COMMUNAL : augmentation du temps de travail d'un agent

Sylvie PAYNEAU est adjointe d'animation. Son temps de travail est actuellement annualisé à 20,5 heures par semaine. Compte tenu des besoins du service, il conviendrait d'augmenter son temps de travail à 23 h par semaine à compter du 1^{er} juin 2022. Actuellement, elle fait déjà 20,5 heures en période scolaire (et plus en vacances).

Denis LESIEUR demande son accord au conseil municipal.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) RETROCESSION DES LOTISSEMENTS « JEAN-VICTOR JOLY » et « LE CLOS DE LA TREILLE / JARDIN DE MEDICIS »

Denis LESIEUR donne la parole à Xavier LEBRASSEUR. Pour information la gestion des réseaux des eaux usées, potables et pluviales sera intégrée dans le domaine public d'Agglopolys.

a) Lotissement Jean-Victor Joly

Denis LESIEUR, 1^{er} adjoint expose,

Vu la demande d'autorisation de lotir PA 41230 16 A0002 M01 en date du 1^{er} août 2017 sur un terrain cadastré sous les références AC 204 et 206,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 18 novembre 2020,

Vu la demande de rétrocession formulée par la société Aménagement du Val de Loire, à titre gracieux, de la voirie située en section AC 204, AC 318 et AC 316,

Vu les documents transmis,

Vu la convention de rétrocession des parties communes signée le 20 mars 2017,

Denis LESIEUR, propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration de la voirie, des espaces verts et des réseaux (gaz, électricité, éclairage public en souterrain et téléphone) du lotissement Jean-Victor Joly dans le domaine public.

Denis LESIEUR précise toutefois que la gestion des eaux usées, potables et pluviales étant de la compétence d'Agglopolys, ces réseaux seront ensuite remis au service Cycle de l'eau d'Agglopolys.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la rétrocession des parcelles AC 204, AC 318 et AC 316;
- d'autoriser le maire, ou en cas d'indisponibilité le 1^{er} adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement Jean-Victor Joly sis sur les parcelles AC 204, AC 318 et AC 316 ;
- que les frais de notaire éventuels seront à la charge exclusive de la société Aménagement du Val de Loire.

b) Lotissement Clos de la Treille / Jardin de Médicis

Le lotisseur a également demandé la rétrocession des espaces communs. Xavier LEBRASSEUR alerte les conseillers sur le fait que :

- Les espaces verts ne sont pas entretenus, des arbres sont à remplacer (au moment opportun). Il incombe au lotisseur de réaliser cet entretien
- Les constructions (habitations, clôtures...) ne sont pas toutes terminées. Il avait été négocié avec le promoteur une somme forfaitaire de 5 000 € pour des éventuels dégâts (comme une dégradation des trottoirs lors d'une construction par exemple) qui auraient lieu après la reprise de la voirie par la commune.

Or cette somme n'apparaît pas sur la convention envoyée par le Notaire.

Simone GAVEAU suggère d'attendre que le lotisseur ait fait le nécessaire avant de voter la rétrocession.

Xavier LEBRASSEUR préconise d'accepter *un accord de principe sous réserve* : il faut que le lotisseur face le nécessaire

Denis LESIEUR propose donc aux membres du conseil municipal de réserver son avis en attendant :

- L'entretien des espaces verts et le remplacement des arbres.
- L'engagement du lotisseur sur la somme forfaitaire de 5 000 €.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal décident d'attendre
que les différentes formalités soient effectuées par le lotisseur,**

6) EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES TILLEULS

La commune a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energie de Loir-et-Cher pour l'effacement des réseaux de: distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication dans la rue des Tilleuls. Le SIDELC a donné un avis favorable à cette proposition

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisés par le SIDELC sont rappelés ci-après :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	4 400,00 €	880,00 €	5 280,00 €	HT	3 520,00 €	880,00 €
Génie civil BT	90 000,00 €	18 000,00 €	108 000,00 €	HT	72 000,00 €	18 000,00 €
Divers imprévus	4 720,00 €	944,00 €	5 664,00 €	HT	3 776,00 €	944,00 €
TOTAL	99 120,00 €	19 824,00 €	118 944,00 €	HT	79 296,00 €	19 824,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €	TTC	0,00 €	1 080,00 €
Génie civil EP	20 100,00 €	4 020,00 €	24 120,00 €	TTC	0,00 €	24 120,00 €
12 Luminaires 1700€	20 400,00 €	4 080,00 €	24 480,00 €	TTC	0,00 €	24 480,00 €
Divers imprévus	2 070,00 €	414,00 €	2 484,00 €	TTC	0,00 €	2 484,00 €
TOTAL	43 470,00 €	8 694,00 €	52 164,00 €	TTC	0,00 €	52 164,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	1 300,00 €	260,00 €	1 560,00 €	TTC	0,00 €	1 560,00 €
Génie civil FT	41 000,00 €	8 200,00 €	49 200,00 €	TTC	0,00 €	49 200,00 €
Divers imprévus	2 115,00 €	423,00 €	2 538,00 €	TTC	0,00 €	2 538,00 €
TOTAL	44 415,00 €	8 883,00 €	53 298,00 €	TTC	0,00 €	53 298,00 €
TOTAL GENERAL	187 005,00 €	37 401,00 €	224 406,00 €		79 296,00 €	125 286,00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des estimations, seront actualisés avant le début des travaux. Ils seront également susceptibles d'évoluer en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier.

Dans un premier temps les réseaux seront effacés. Agglopolys a été sollicité pour le diagnostic des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales et gaz. L'enrobé ne sera fait qu'après la fin de tous ces travaux. Les travaux sont prévus jusqu'aux carrefours avec les route de Fossé et la rue de Bel Air.

Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires de la rue des Tilleuls pour les informer de ces travaux et pour qu'ils entreprennent leurs travaux (clôture, enrobé...) avant la réfection de l'enrobé.

Denis LESIEUR demande l'accord du conseil municipal pour lancer cette opération d'effacement des réseaux rue des Tilleuls.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7 JURÉS D'ASSISES 2023

Dans chaque commune le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms correspondant au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Celui-ci étant fixé à un pour la commune, il faudra tirer au sort 3 noms.

Pour mémoire, il est rappelé que l'on ne peut pas retenir les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, conformément aux dispositions de l'article 255 du Code de Procédure Pénale.

Afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2023, Denis LESIEUR fait procéder au tirage au sort de 3 noms dans la liste électorale. Il s'agit de :

- Page 33 ligne 1 : CHEREAU Gérard domicilié au 25 rue des Petits Prés.
- Page 36 ligne 5 : COSTAL Delphine domiciliée au 34 rue des Acacias.
- Page 29 ligne 2 : CAUME Jean-François domicilié 10 rue Forêt.

Ces personnes seront avisées par courrier.

8 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) 2023

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Elle concerne toutes les entreprises qui exploitent les supports publicitaires fixes, visibles et implantés sur une voie ouverte à la circulation. Le tarif est établi sur la base du nombre de face de support et de la superficie du dispositif sur une base annuelle.

Pour rappel, compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19 et des difficultés financières rencontrées par les entreprises, le conseil municipal avait voté l'exonération totale de cette taxe pour 2021 et 2022.

L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation de **l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de +2,8 % pour 2021 (source INSEE)**.

Denis LESIEUR propose de restaurer ce dispositif et d'appliquer le barème tarifaire suivant :

TLPE : Tarifs maximaux applicables en 2023

Taux de croissance IPC N-2 (Source INSEE) : + 2,8 %.

LES TARIFS MAXIMAUX (article L.2333-9 du CGCT)

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16,70 €	33,40 €
De 50 000 à 199 999 habitants	22,00 €	44,00 €
Plus de 200 000 habitants	33,30 €	66,60 €

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	50,10 €	100,20 €
De 50 000 à 199 999 habitants	66,00 €	132,00 €
Plus de 200 000 habitants	99,90 €	199,80 €

Tarifs maximaux applicables aux enseignes

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Sup. ≤ 12 m ²	12 m ² < Sup. ≤ 50 m ²	Sup. > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16,70 €	33,40 €	66,80 €
De 50 000 à 199 999 habitants	22,00 €	44,00 €	88,00 €
Plus de 200 000 habitants	33,30 €	66,60 €	133,20 €

NB : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes

LES TARIFS MAJORÉS (article L. 2333-10 du CGCT)

Pour les communes appartenant à un EPCI, ces tarifs peuvent être majorés dans les conditions suivantes :

Communes de moins de 50 000 habitants à un EPCI de 50 000 habitants et plus	22,00 €
Communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus	33,30 €

La commune a perçu 12 880 € en 1919 et 13 083 € en 2020.

Plusieurs entreprises sont concernées : Loxam, Prolians, la Quincaillerie Blésoise, Frans Bonhomme, Bourgoin, le Petit Forestier, Façade 41 et le garage Rousseau.

Les enseignes de moins de 7 m² en surfaces cumulées sont exonérées de plein droit.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

8) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Les comptes rendus reçus en mairie sont envoyés aux membres du conseil municipal par mail.

En l'absence de Madame le maire, Denis LESIEUR, a eu une dérogation pour assister au bureau communautaire d'Agglopolys.

Il a notamment été question d'un projet de pôle multimodal mobilité sur l'échangeur A 10 dans le cadre d'un contrat entre l'Etat et Cofiroute. Il est prévu que le parking soit agrandi pour encourager le covoiturage, qu'une ligne de bus desserve l'entrée de l'autoroute et qu'une piste cyclable soit aménagée.

Sortie de l'A10 : toutes les études ne sont pas encore rendues sur l'opportunité d'agrandir la sortie existante ou d'en faire une deuxième (des terres agricoles risquent d'être impactées). Dans ce cas, il faudrait modifier le PLUi.

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) **La cérémonie du 8 mai** aura lieu à 11h15 et sera suivie du verre de l'amitié dans la salle du conseil municipal.

b) Un appel au bénévolat est lancé pour la Fête au village

SAMEDI : Loto plein air organisé par le Comité des Fêtes; exposition de motos organisé par Death Brother's ; le Tennis de Table proposera une initiation ; feu d'artifice sonorisé.

DIMANCHE : brocante organisée par le foot. Il faudra prévoir l'accès aux électeurs car c'est aussi un jour d'élections. Stands : safran, cognac, fromages de chèvres, vin, miel, bibliothèque, UNRPA et restauration assurée par le Tennis. La banda « Not en Bull » de Saint-Georges-sur-Cher sera présente. La Gymnastique Volontaire organise une marche le matin.

SAMEDI et DIMANCHE : les associations de Trains miniatures et le Modélisme feront des portes ouvertes. Les structures gonflables seront sur le terrain viabilisé.

c) Centre de loisirs

Comme l'année dernière, il n'y aura pas de mini camps car la Direction Départementale à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports n'a pas encore revu son protocole sanitaire. Même ce protocole évolue, les animateurs n'auront pas le temps de tout organiser dans un délai aussi court.

Des stages à thème seront proposés pour les 7/11 ans et un stage pour les 5/6 ans se déroulera la dernière semaine.

Le centre de loisirs sera ouvert dès le vendredi 8 juillet, le local ado ouvrira dès le 27 juin. La fermeture annuelle aura lieu entre le 15 et le 19 août ainsi que le 15 juillet. Les inscriptions commenceront le 30 mai prochain.

d) Remerciement suite à l'accord d'une subvention.

La coopérative scolaire de l'école maternelle communale a fait un courrier de remerciement pour l'octroi d'une subvention de 800 € pour le prochain séjour à la ferme. Il restera 30 € à la charge des familles.

e) Conférence « savoir se protéger des dangers d'internet » organisée par le CIAS

Cette conférence aura lieu le 1^{er} juin à 18 h 00 à la salle polyvalente. Marinette DUVOUX précise qu'une formation sur le numérique a déjà eu lieu à la bibliothèque. Un conseiller numérique sera présent ainsi qu'éventuellement un professionnel de la sécurité sur internet. Des ateliers compléteront cette conférence si certains personnes en font la demande.

f) Travaux rue du Haut Bourg

La Préfecture a émis un avis favorable à la demande de subvention demandée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 105 425 € soit 30 % du montant des travaux.

Denis LESIEUR donne la parole à Xavier LEBRASSEUR. 3 entreprises ont répondu pour chacun des deux lots (voirie et espace verts). Le maître d'œuvre négocie avec les entreprises pour avoir plus de précisions sur le planning et le montant de leur offre. L'arrêt de bus devant l'église sera supprimé car il est très peu fréquenté.

g) Boîtier connecté VOLTALIS

La société VOLTALIS a été reçue par le bureau communautaire d'Agglopolys. Ils proposent un boîtier qui permet de réduire la consommation électrique chez les particuliers volontaires en coupant pendant 10 minutes leur système de chauffage. Le confort n'est pas impacté car la température du logement n'a pas le temps de baisser. L'installation est gratuite et permet de réduire la consommation tout en faisant des économies. Ce concept lié à un nombre conséquent de logements limiterait le recours aux centrales thermiques.

h) Quartiers propres

Martine VINCENT propose de faire participer les enfants au maintien de leur quartier propre en organisant une sorte de concours. La mise en place de ce jeu est à voir.

La séance est levée à 22h30.

<p>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 7 juin à 20h15</p>
--